

## **INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ECOLES SITUEES DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS**

### **PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

**100% des transports**

### **Procédure à suivre :**

- 1) La communauté de communes procède aux réservations des cars, puis au paiement des transporteurs.
- 2) Vous réglez le prix des places après les séances, sur factures, au cinéma municipal de Gorron.

### **Consigne à respecter, SVP :**

Ne modifiez pas seuls un horaire de rendez-vous avec le transporteur. Passez par les services de la communauté de communes pour toute demande en ce sens.